

**DA 408 – 19.04**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 14 mai 2019**

relative à la

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017 précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 16 avril 2019 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité,

**décide**

- 1 d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
- 2 d'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 110'452'461.24 aux charges et de CHF 114'748'916.73 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 4'296'455.49.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'296'455.49 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;
- 3 d'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 48'782'581.69 aux dépenses et de CHF 17'347'151.75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 31'435'429.94 ;

- 4 d'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 294'314'424.08 ;
- 5 d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 1'063'575.76 dont le détail figure à l'annexe « Crédits budgétaires supplémentaires 2018 » des comptes annuels joints à la présente délibération ;
- 6 ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ;
- 7 en application de la LBCGe, 5'951 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

